

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 26 septembre 2016

L'an deux mille seize et le lundi vingt-six septembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel DANTIN, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
1	RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE CHAMBERY METROPOLE	Xavier Dullin	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce Rapport d'activités 2015, donne acte dudit rapport	
2	ETUDE D'IMPACT SUR L'ECOQUARTIER VETROTEX - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHE 12/61	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 10 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n° 2 au marché 12/61, actant une plus-value de 5 755,00 euros H.T. ; Autorise le Maire, ou son représentant, à procéder à tous les actes et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
3	PRE-ÉTUDE DE RACCORDEMENT ENEDIS DU FUTUR ÉCOQUARTIER VETROTEX	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 10 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la commune de Chambéry et ENEDIS Direction Territoriale de Savoie pour une pré-étude de raccordement.
4	INFORMATION SUR LA PROCEDURE DE VENTE IMMOBILIERE SUR LE TENEMENT DE L'ANCIENNE USINE A DE VETROTEX	Josiane Beaud	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette procédure de vente immobilière, donne acte de ladite procédure	

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
5	RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL A CONSTRUIRE ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET CHAMBERY ALPES HABITAT - 141 RUE FRANKLIN ROOSEVELT	Josiane Beaud	Vote différé en séance	
6	PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE - LOCAUX " BETEMPS SPORT " - 411 AVENUE ALSACE LORRAINE	Josiane Beaud	Vote différé en séance	
7	ACQUISITION DES PARCELLES APPARTENANT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE 18 FAUBOURG NEZIN / 2 BOULEVARD DE LEMENC	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition des lots de copropriété appartenant à l'EPFL 73, dans l'immeuble cadastré section BR n°174, tels que décrits ci-dessus et au prix indiqué de 716 651,00 € ; Autorise le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tous documents y afférent ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.
8	ACQUISITION DE LOCAUX APPARTENANT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE DANS L'IMMEUBLE " LES COMTES DE SAVOIE " - 18 AVENUE DES DUCS DE SAVOIE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition des lots de copropriété n°336 et 341, tels que décrits précédemment, appartenant à l'EPFL 73 ; Autorise le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tous documents y afférent ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
9	CESSION DE MURS COMMERCIAUX SIS 45 PLACE DU FORUM AU PROFIT DE MONSIEUR ABDELKADER KADRI	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession des locaux situés 45 place du Forum au profit de M. Abdelkader KADRI ou toute société que M. Abdelkader KADRI pourrait constituer et dont il serait membre en vue de l'acquisition ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; il est précisé qu'une indemnité d'immobilisation d'un montant de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) sera versée par Monsieur KADRI à défaut d'avoir réitéré la promesse d'achat dans les délais à savoir le 15 décembre 2016, de son fait ou s'il refuse de réitérer l'acte après une mise en demeure ;</p> <p>Dit que la signature de l'acte de vente devra intervenir au plus tard le 15 décembre 2016 ;</p> <p>Impute la recette au budget 2016 de la Commune.</p>
10	CESSION AU PROFIT DE CHAMBERY METROPOLE D'UN TERRAIN SITUE ALLEE DES BLACHERES	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la cession de la parcelle cadastrée section KE n°101, au profit de Chambéry métropole, au prix de 154 272 € ;</p> <p>Dit que les frais, droits, taxes et honoraires générés par l'acte authentique seront à la charge de Chambéry métropole ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ;</p> <p>Impute la recette au budget 2016 de la Commune.</p>
11	ACQUISITION A LA SAIEM D'UN LOT EN VOLUME DE L'IMMEUBLE SIS 17 RUE BONIVARD - PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA DIVISION EN VOLUME	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de l'acquisition à la SAIEM du lot en volume issu de la division en volume mise en œuvre par la SAIEM, situé dans l'immeuble cadastré CK 18 au prix de 10 503 euros (dix mille cinq cent trois euros) ;</p> <p>Décide de la prise en charge financière de la division en volumes ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016 de la Commune.</p>

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
12	TRANSFERT DU COLLEGE COTE ROUSSE AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide le transfert, à titre gratuit, de l'assiette foncière du collège Côte Rousse, telle que définie dans le tableau ci-dessus ;</p> <p>Décide l'introduction des clauses et servitudes ci-dessus mentionnées ;</p> <p>Dit que les frais de géomètre et notariés seront à la charge du Département et plus généralement tous ceux qui seront liés à ce transfert.</p>
13	CHEMIN DU CHAMPELET - ACQUISITION AUX EPOUX DURAND DE L'EMPRISE NECESSAIRE A L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN	Patrick Roulet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition par la Ville de CHAMBERY des époux DURAND-MEUNIER d'une emprise de 33,50 m² environ à détacher des parcelles cadastrées section LA n°283 et n°279 pour partie, nécessaire à la réalisation de l'élargissement du chemin du Champelet, pour un montant de 9 609,07 euros ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à cette acquisition ;</p> <p>Dit qu'en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, la présente acquisition est exonérée de la perception de tout droit d'enregistrement et de publicité foncière ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.</p>
14	CHEMIN DU CHAMPELET - ACQUISITION AUX EPOUX DEVIDAL DE L'EMPRISE NECESSAIRE A L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN	Patrick Roulet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CDNSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition par la Ville de CHAMBERY des époux DEVIDAL d'une emprise de 44 m² environ à détacher de la parcelle KD n°66, nécessaire à la réalisation de l'élargissement du chemin du Champelet, pour un montant de 6 900 euros ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à cette acquisition ;</p> <p>Dit qu'en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, la présente acquisition est exonérée de la perception de tout droit d'enregistrement et de publicité foncière ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.</p>

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
15	CHEMIN DU CHAMPELET- CHEMIN DE LA COMBE NOIRE - ACQUISITION A MONSIEUR CLAUDE MORELON DE L'EMPRISE NECESSAIRE A L'ELARGISSEMENT DES CHEMINS	Patrick Roulet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition par la Ville de CHAMBERY de Monsieur Claude MORELON d'une emprise de 45 m² environ à détacher de la parcelle LA n°282, nécessaire à la réalisation de l'élargissement des chemins du Champelet et de la Combe Noire, pour un montant de 7460 euros ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à cette acquisition ;</p> <p>Dit qu'en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, la présente acquisition est exonérée de la perception de tout droit d'enregistrement et de publicité foncière ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.</p>
16	AVIS SUR LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL D'INFORMATION DES DEMANDEURS	Isabelle Rousseau	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'émettre un avis favorable sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.
17	DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANNEE CORSE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION CENTRALISEE DES RESEAUX D'ARROSAGE AUTOMATIQUE	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de mise en place d'une gestion centralisée des réseaux d'arrosage automatique et sollicite l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse la subvention la plus élevée possible.
18	INSCRIPTION DES SENTIERS DE PETITE RANDONNEE DE LA VILLE DE CHAMBERY AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte le projet d'inscription des sentiers au PDIPR tel que présenté sur la carte jointe en annexe.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
19	TARIFS ET MODALITES DE VENTE DE LA BANDE DESSINEE SUR CHAMBERY " MEMOIRES D'ELEPHANTS "	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Fixe le tarif public de vente de la bande dessinée « Mémoires d'éléphants » à 14 euros, hors éventuels frais d'emballage et de port ;</p> <p>Autorise la revente de la bande dessinée « Mémoires d'éléphants » par l'association Chambéry BD à l'occasion de l'édition 2016 du festival de la bande dessinée de Chambéry à partir du 30 septembre 2016, puis par tout revendeur titulaire d'un contrat de dépôt-vente sans commission avec la Ville à partir du 3 octobre 2016 ;</p> <p>Autorise l'adhésion à la place de marché de Chambéry Tourisme et Congrès pour la vente en ligne de la bande dessinée, pour un coût initial de 150 euros et une commission fixe annuelle de 50 euros.</p>
20	REVENTE D'OUVRAGES ET D'OBJETS DERIVES DES MUSEES DE CHAMBERY	Philippe Bretagne	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise la revente des ouvrages et objets dérivés des musées selon les tarifs votés annuellement par le conseil municipal, par tout revendeur titulaire d'un contrat de dépôt-vente avec la Ville, avec une commission de 30% sur le prix public.</p>
21	" UNE ANNEE AU MUSEE " - PASSEPORT CULTUREL GRATUIT POUR LES NOUVEAUX ET LEURS PARENTS	Philippe Bretagne	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la mise en place de l'opération « une année au musée » et la délivrance du passeport ;</p> <p>Modifie les tarifs des musées pour prévoir la gratuité accordée aux bénéficiaires de ce passeport.</p>
22	CITE DES ARTS / CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL - CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU DIPLOME D'ETUDES MUSICALES DE JAZZ	Philippe Bretagne	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention pour l'organisation du Diplôme d'Etudes Musicales de Jazz et la répartition des charges financières entre les différents participants ;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent à ce dossier.</p>
23	PROJETS DES ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Accorde, pour un montant global de 14 000 euros, les aides aux établissements scolaires réparties comme ci-dessus ;</p> <p>Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.</p>

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
24	REVERSEMENT DES SUBVENTIONS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE A L'ASSOCIATION CHAMBERY OUAHIGOUYA	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Reverse à l'Association Chambéry-Ouahigouya la première tranche de la subvention perçue du MAEDI, soit 116 600 euros pour l'année budgétaire 2016 ;</p> <p>Dit que la Ville reversera à l'association Chambéry-Ouahigouya les tranches de subventions 2017 et 2018 après réception des crédits versés par le MAEDI ;</p> <p>Reverse à l'association Chambéry-Ouahigouya la première tranche de la subvention perçue par l'AERMC d'un montant de 17 850 euros ;</p> <p>Dit que la Ville reversera le solde de cette subvention à l'association Chambéry-Ouahigouya après réception des crédits versés par l'AERMC.</p>
25	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS D'INTERVENTION DU SPORT ET DISPOSITIF " CONTRAT ANIMATEUR SPORTIF "	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'attribuer des subventions aux clubs sportifs pour leur mission d'éducation sportive, selon le détail ci-dessus ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires à l'attribution de ces aides sont inscrits au Budget Primitif 2016, ligne 6574-4011 ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles avec chacune des dites associations selon modèle de convention d'objectifs.</p>
26	APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES GYMNASES DELPHINE ET JONATHAN ET BOUTRON II ENTRE CHAMBERY METROPOLE ET LA VILLE DE CHAMBERY	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les projets de conventions de mise à disposition par Chambéry métropole à la Ville de Chambéry, des gymnases Delphine et Jonathan et Boutron II figurant en pièces jointes, conventions qui abrogeront les conventions initiales du 29 juin 2005 ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant à signer les dites conventions.</p>
27	CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT INTERIEUR - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR CONTRIBUTION FINANCIERE	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la signature de la convention avec l'Agence Régionale de Santé ;</p> <p>Autorise le Maire à signer cette convention et tout acte y afférant.</p>

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
28	REVISION DES IMPLANTATIONS DE LA POSTE SUR LE TERRITOIRE DE CHAMBERY	Aloïs Chassot	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette Révision des implantations de la Poste, donne acte de ladite révision	
29	HALLES MUNICIPALES - REGULARISATION DE CHARGES	Philippe Bard	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la mise en œuvre d'une tarification complémentaire s'élevant à 17,14 euros le mètre carré de box pour l'année 2016 au titre de la redevance pour occupation du domaine public des Halles Municipales à percevoir en sus du tarif courant délibéré pour l'année 2016, selon le détail joint en annexe ; Dit que la recette sera inscrite au budget 2016, chapitre 73 / nature 7336 / fonction 95.
30	HALLES MUNICIPALES - PARTAGE DES INVESTISSEMENTS POUR LA TELEPHONIE MOBILE	Philippe Bard	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe du financement partagé de l'installation d'un répéteur GSM dans les Halles municipales ; Approuve la clé de répartition de prise en charge de cet investissement pour un montant de 8 960 euros à refacturer aux 31 occupants représentant 80 % du montant total, 20 % restant portés par la collectivité ; Dit que le montant à verser par chaque occupant, listé en annexe, est fixé à hauteur de 289,03 euros ; Dit que la recette sera inscrite au budget 2016, chapitre 13 / nature 1328 / fonction 95.
31	INSTITUTION DE LA TAXE SUR LES DECHETS RECEPTIONNES DANS UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS MENAGERS OU ASSIMILES OU UN INCINERATEUR DE DECHETS MENAGERS	Benoît Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'instituer la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés ou un incinérateur de déchets ménagers à compter du 1er janvier 2017 ; Fixe le tarif de la taxe à 1,50 € / tonne de déchets réceptionnés dans l'installation ; Répartit le produit de cette taxe selon les modalités suivantes : 90 % pour la commune de Chambéry, 10 % pour la commune de la Motte-Servolex.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
32	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DU SEISME EN OMBRIE (ITALIE)	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'accorder une subvention de 5 000 €uros à la Croix-Rouge française pour venir en aide aux populations victimes du séisme du 24 août 2016 ;</p> <p>Dit que les crédits seront prélevés sur les dépenses imprévues de fonctionnement ouvertes au Budget Primitif 2016.</p>
33	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY, CHAMBERY METROPOLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHAMBERY ET LA VILLE DE LA MOTTE-SERVOLEX POUR LA PASSATION DE MARCHES MUTUALISES D'ACHATS DE PAPIER ET D'ENVELOPPES	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'un groupement de commande entre la Ville de Chambéry, Chambéry métropole, le centre Communal d'Action sociale de Chambéry et la Ville de La Motte-Servolex pour la passation d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande sans engagement minimum et maximum communs de fourniture de papier et d'enveloppes,</p> <p>Approuve la convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente et accepte le rôle de coordonnateur du groupement de commandes.</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commande,</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les accords-cadres mono-attribués à bons de commande issus du groupement de commande en qualité de coordonnateur du groupement, sur la base de l'article 2122-21-1 du CGCT.</p>
34	AVENANT N°1 AU MARCHE 15/34 « DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL ET FONCTIONNEL PRECONISATION D'EVALUATION ET ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT AU SEIN DE LA DGAST »	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n°1 au marché 15/34 tel qu'il est annexé au présent document ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer le dit avenant et tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
35	ATTRIBUTION DU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL DE FOURRIERE DE VEHICULES	Pierre Perez	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le choix de la société Chambéry dépannage / Garage NAHOUI comme délégataire de service public pour l'exploitation du service public de fourrière automobile communal, Approuve les termes de la convention de service public à intervenir dont le projet est ci-après annexé, Approuve les tarifs annexés à la convention, Autorise le maire ou son représentant habilité à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux mesures de publicité requises.
36	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	
37	VOEU CONCERNANT LA SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT GENERAL A LA BASE DE LA TAXE D'HABITATION	Guy Fajeau	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 10 VOIX POUR 35 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	

Affiché à l'Hôtel de Ville le 30 SEP. 2016

VILLE DE CHAMBÉRY

Affiché le : 30 SEP. 2016

Retiré le : 17 OCT. 2016

Damien Varon
Secrétaire de Séance




Michel Dantin
Maire

